ACADÉMIE DE BESANÇON
Liberté
Égalité
Fraternité

ACADÉMIE DE BESANÇON
CLEMI
Le centre pour l'éducation aux médias et à l'information

Académie de Besançon
Concours académique de dessins de presse

5e édition

Règlement

Article 1 – Organisation du concours

Un dessin de presse traite, si possible avec humour et/ou un regard décalé, d'une information avec un angle, et un sens critique de l'actualité traitée.

Le présent concours est réservé à l'académie de Besançon.

Article 2 – Public du concours

«École» : école primaire CM1/CM2 (cycle 3)

«Collège» : collège, SEGPA, 3e DP, RAR

«Lycée et Post-bac» : lycée d'enseignement général, lycée d'enseignement général et technologique, lycée professionnel, lycée agricole, CFA, BTS...

«Autres établissements» : EREA, IME, IMP, ULIS, classe d'hôpital ou d'établissement pénitentiaire, maison rurale...

Article 3 – La production

Au sein d'une classe, les élèves, volontaires, seuls ou en groupe de 4 maximum, doivent réaliser un **dessin de presse** illustrant un **thème d'actualité**.

Le format est libre (maximum A4), couleur ou noir et blanc, toutes techniques graphiques acceptées.

Le dessin produit doit avoir été réalisé au cours de l'année scolaire 2022/2023.

Article 4 – Déroulement du concours

Article 4.1 Calendrier

- 20 février 2023 Ouverture des inscriptions
- 28 avril 2023 Date limite d'envoi des dessins (cachet de la poste faisant foi)
- 3 mai 2023 Réunion du jury académique
- 10 mai 2023 Annonce des résultats
- Date à venir Remise des prix

Article 4.2 Participation au concours

L'inscription est concomitante de l'envoi d'une production et de sa fiche descriptive.

L'envoi doit être effectué par un adulte référent (enseignant, CPE, …) soit pour

- une classe
- un groupe d'élèves
- ou une participation individuelle (1 dessin)

Le professeur ou l'adulte référent devra obligatoirement envoyer **par courrier postal** avant le **28 avril 2023** inclus (cachet de la poste faisant foi)

- le dessin original (si réalisé à la main) ou le dessin imprimé (si réalisé par outil numérique)
- la fiche de présentation du dessin (document à télécharger et compléter)
- la fiche d'inscription au concours (document à télécharger et compléter)

L'envoi est limité à 3 dessins pour les participations collectives, 1 dessin pour les participations individuelles.

Si la participation au concours se fait par l'intermédiaire d'un enseignant référent, elle ne nécessite pas la réalisation spécifique d'activités sur ses heures d'enseignement. L'un des objectifs est d'inciter les élèves à produire de manière volontaire et autonome les contenus.

Article 5 – Composition du jury

Le jury sera composé de professionnels des médias, de dessinateurs de presse, de membres du CLEMI académique et d'élus lycéens.

Article 6 – Les critères de sélection des dessins de presse

- Le dessin doit être créé spécialement pour le Concours

- Le choix du thème (et sa justification)

- L'angle, la façon d'aborder le sujet à travers le dessin

- Date et signature du dessin

- Chaque dessin doit être accompagné de sa fiche descriptive

Article 7 – Le suivi du concours

Article 7.1 À l'issue du concours, les dessins originaux seront retournés dans les établissements à la personne qui aura procédé à l'inscription.

Article 7.2 À l'issue des délibérations, les gagnants seront avertis par courriel et par courrier. La date de la remise des prix aux lauréats des différentes catégories sera communiquée ultérieurement.

Article 7.3 Les prix sont offerts par les différents partenaires et par le CLEMI de l'académie de Besançon.

Article 7.4 Tous les dessins feront l'objet d'une exposition le jour de la remise des prix et seront ensuite visibles sur le site du CLEMI de l'académie de Besançon.

Article 8 – L'inscription en ligne vaut acceptation du présent règlement.